

On peut aussi trouver comme marque trois lettres J. M. E., qui signifie « Juré Maître Ébéniste ». Cette marque voulait dire que l'ébéniste était passé maître et autorisé à pratiquer le métier.

En plus de l'estampille, il peut quelquefois y avoir l'indication d'une provenance importante, telle une famille royale ou un château. La provenance peut donner une plus-value considérable au meuble si elle est importante.

Un meuble peut avoir plusieurs estampilles : celui du sculpteur ou du bronzier, celui de l'ébéniste revendeur.

En province, les meubles sont très peu estampillés.

Il y a également des estampilles gravées dans le bois.

Les estampilles se trouvent sous la ceinture pour les sièges, c'est-à-dire sous la traverse arrière en général.

Pour les meubles comportant un marbre : secrétaires, commodes, encoignures..., il faut déplacer le marbre pour trouver l'estampille qui est en général sur l'une des traverses.

L'estampille peut également se trouver sur le bord d'un tiroir, sur le montant d'un bâti.

Pour un bureau ou une table, l'estampille est généralement sous la ceinture.

L'estampille date de l'époque Louis XV. Toutes les estampilles du XVIIIe siècle sont répertoriées dans un ouvrage : « Le Nicolai » Pour le XIXème, il faut consulter le « Ledoux-Lebard ». Ce sont les deux livres indispensables de tout amateur de mobilier.

Un meuble peut ne pas être estampillé. L'estampille étant en théorie obligatoire pour un meuble parisien de 1743 à 1789.



Estampilles d'ébénistes



Estampilles d'ébénistes

Comment reconnaître un meuble XIXe siècle

Les meubles au XIXe siècle ne sont pas chevillés excepté au tout début du XIXe siècle où certains menuisiers emploient encore cet assemblage.

Les menuisiers et ébénistes emploient la colle pour juxtaposer les panneaux de bois.

Les tiroirs sont collés ainsi que les traverses du bâti.